

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, à dix-neuf
Présents :	51	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	16	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mai
Votants :	61	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 04 JUIN 2024, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 04 JUIN 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - CONVENTION AVEC LES OPERATEURS - REGULARISATION 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Vu la délibération n°2017-310 en date du 18 décembre 2017, reconnaissant d'intérêt communautaire le service de portage de repas à domicile, afin de garantir à tous les habitants de Saint-Flour Communauté une équité d'accès à ce service ;

Considérant l'harmonisation effective du service au 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-162 en date du 3 juillet 2023 approuvant les conventions de partenariat à intervenir avec les opérateurs du territoire à savoir les associations ADMR de Saint-Flour, de Murat et de Chaudes Aigues et le CCAS de la Ville de Saint-Flour ;

Considérant qu'il convient de :

- procéder à la reconduction expresse des conventions pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

- fixer le montant des régularisations de la participation financière 2023 de Saint-Flour Communauté, au vu des comptes de résultat de l'année 2023 transmis par les partenaires ;

	ADMR CHAUDES-AIGUES	ADMR MURAT	ADMR ST- FLOUR
NB DE REPAS	2614	3136	27884
CHARGES	35 829,30 €	34 935,86 €	338 925,31 €
VENTE REPAS	23 805,50 €	28 631,75 €	225 394,15 €
Autres recettes		350,84 €	10 270,05 €
RAC avant participation St-Flour Co	- 12 023,80 €	- 5953,27 €	- 103 261,11 €
PARTICIPATION ST-FLOUR CO	8 230,78 €	3 289,49 €	104 267,57 €
RESULTAT 2023 - REGULARISATION 2023	- 3793,02 €	- 2663,78 €	1 006,46 €

- de réévaluer la participation financière de Saint-Flour Communauté pour l'année 2024, en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation connu au 31 décembre de l'année n-1, conformément à l'article 5 de ladite convention comme suit :

	ADMR CHAUDES- AIGUES	ADMR MURAT	ADMR ST FLOUR
	2023	2023	
PARTICIPATION/REPAS 2023	6,17 €	2,11 €	5,11 €
INDICE DES PRIX AU 31/12/2023 (3,7%)	0,23 €	0,08 €	0,19 €
PARTICIPATION/REPAS 2024	6,40 €	2,19 €	5,30 €

Vu l'avis favorable de la commission politique éducative et sociale en date du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 7 mai 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE DE FIXER le montant des régularisations 2023 à verser aux opérateurs tel que défini ci-dessus ;**

- ↓ **DECIDE DE FIXER la participation par repas pour l'année 2024 à verser aux opérateurs telle que précisée ci-dessus, dans le cadre de la reconduction expresse de la convention ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.**

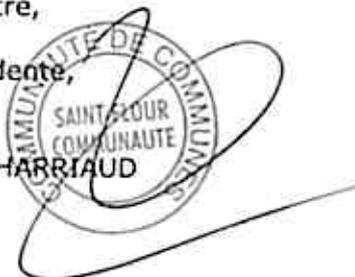
POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Richard BONAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, positioned below the name 'Loïc POUDEROUX'.